

RAPPORT FINANCIER 2019



Pôle de Services Montaigu
24, rue du Colonel Picot 77000 MELUN
☎ 01.64.52.24.48
contact@rivage-autonomie.fr
www.pat-melun.fr

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ASSOCIATION RIVAGE-AUTONOMIE

- :- :- :-

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
24, rue du Colonel Picot
77 000 MELUN

-:-:-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

-:-:-:-

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE L'ASSOCIATION RIVAGE-AUTONOMIE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par votre Bureau du 2 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.



Fondement de l'appréciation

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le solde des fonds dédiés au 31 décembre 2019 s'élève à 18 990 € correspondant au solde de la subvention dédiée à



la mise en place d'un programme informatique commun à tous les Pôles d'Autonomie Territoriaux du département. Votre trésorerie actuelle couvre largement ce montant potentiellement remboursable.

Vérifications spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19. La Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf



s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Vincennes le 9 juillet 2020

Isabelle REBOUSSIN


Le Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2019 (12 mois)				31/12/2018 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement	730	730				
Concessions, brevets, droits similaires	4 287	4 287				
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	40 488	39 667	821	0,26	1 373	0,48
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 705		2 705	0,87	875	0,31
TOTAL (I)	48 210	44 683	3 526	1,14	2 248	0,79
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Créances usagers et comptes rattachés	14 120		14 120	4,55	18 298	6,45
Autres créances						
· Fournisseurs débiteurs						
· Personnel	100		100	0,03	100	0,04
· Organismes sociaux						
· Etat, impôts sur les bénéfices						
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
· Autres	384		384	0,12	23	0,01
Valeurs mobilières de placement	209 215		209 215	67,41	116 155	40,95
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	82 714		82 714	26,65	144 470	50,93
Charges constatées d'avance	308		308	0,10	2 377	0,84
TOTAL (II)	306 841		306 841	98,86	281 424	99,21
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	355 050	44 683	310 367	100,00	283 672	100,00



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	18 321	5,90	18 321	6,46
Ecart de réévaluation				
Réserves	163 420	52,65	163 420	57,61
Report à nouveau	28 494	8,18	-79	-0,02
Résultat de l'exercice	21 885	7,05	28 573	10,07
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecart de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	232 120	74,79	210 235	74,11
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
TOTAL (II)				
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement	18 990	6,12	18 990	6,69
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)	18 990	6,12	18 990	6,69
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées			3	0,00
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	19 152	6,17	13 467	4,75
Autres	40 105	12,92	40 977	14,45
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	59 257	19,09	54 447	19,19
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	310 367	100,00	283 672	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Ventes de marchandises										
Production vendue de biens										
Prestations de services	69 833		69 833	100,00	63 630	100,00	6 203	9,75		
Montants nets produits d'expl.	69 833		69 833	100,00	63 630	100,00	6 203	9,75		
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:										
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation			315 754	452,16	284 574	447,23	31 180	10,96		
Cotisations										
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					3 607	5,67	-3 607	-100,00		
Autres produits			2	0,00	56	0,09	-54	-96,42		
Reprise sur provisions, dépréciations										
Transfert de charges			445	0,64	6 325	9,94	-5 880	-92,95		
Sous-total des autres produits d'exploitation			316 202	452,80	294 562	462,93	21 640	7,35		
Total des produits d'exploitation (I)			386 035	552,80	358 192	562,93	27 843	7,77		
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Exédent transféré (II)										
PRODUITS FINANCIERS:										
De participations			563	0,81	508	0,80	55	10,83		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif										
Autres intérêts et produits assimilés			948	1,36	1 377	2,16	-429	-31,14		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (III)			1 511	2,16	1 886	2,96	-375	-19,87		
PRODUITS EXCEPTIONNELS:										
Sur opérations de gestion										
Sur opérations en capital					3 500	5,50	-3 500	-100,00		
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Total des produits exceptionnels (IV)					3 500	5,50	-3 500	-100,00		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			387 546	554,96	363 578	571,39	23 968	6,59		
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT										
TOTAL GENERAL			387 546	554,96	363 578	571,39	23 968	6,59		
CHARGES D'EXPLOITATION:										
Achats de marchandises										
Variations stocks de marchandises										
Achats de matières premières et autres approvisionnements					82	0,13	-82	-100,00		
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements										
Autres achats non stockés			21 376	30,61	8 914	14,01	12 462	139,80		
Services extérieurs			46 739	66,93	34 269	53,86	12 470	36,39		
Autres services extérieurs			51 705	74,04	25 094	39,44	26 611	106,05		
Impôts, taxes et versements assimilés			5 422	7,76	5 485	8,62	-63	-1,14		
Salaires et traitements			174 862	250,40	170 532	268,01	4 330	2,54		
Charges sociales			62 942	90,13	73 348	115,27	-10 406	-14,18		
Autres charges de personnel			680	0,97	15 708	24,89	-15 028	-95,86		
Subventions accordées par l'association										

1. REBOUSSIN - COMMISSAIRE AUX COMPTES

VISA



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 223	1,75	1 156	1,82	67	5,80
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements						
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions						
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	554	0,79	84	0,13	470	559,52
Autres charges						
Total des charges d'exploitation (I)	365 503	523,40	334 673	525,97	30 830	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Déficit transféré (II)						
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	6	0,01			6	N/S
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (III)	6	0,01			6	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Total des charges exceptionnelles (IV)						
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les sociétés (VI)	152	0,22	331	0,52	-179	-54,07
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	365 661	523,62	335 004	526,49	30 657	9,15
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	21 885	31,34	28 573	44,90	-6 688	-23,40
TOTAL GENERAL	387 546	554,96	363 578	571,39	23 968	6,59

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS :

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

TOTAL

6 966

18 522

6 966

18 522

CHARGES :

Secours en nature
Mise à disposition gratuite de biens et services
Prestations
Personnel bénévole

TOTAL

2 916

2 106

4 050

16 416

6 966

18 522



RIVAGE - AUTONOMIE

24 RUE DU COLONEL PICOT

77000 MELUN

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro

- Avec comptes substitués

Preamble

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 310 366,67 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 21 884,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

1.1 - Autres éléments significatifs - COVID-19

Les événements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont déjà impacté l'économie française sur le début de l'exercice 2020.

Au niveau du PAT RIVAGE AUTONOMIE, ces événements pourraient avoir un impact significatif sur le résultat.

A ce stade, ces risques sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité sur les impacts à moyen et long terme.



2 - Principes, règles et méthodes comptables

2.1 - Méthode générale

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

2.2 - Principales méthodes d'évaluation et de présentation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.2.1 - Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

2.2.2 - Amortissements et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	1 an
Conception logo	1 an
Agencements, aménagements	4 ans
Matériel de bureau	de 3 à 5 ans



2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)**2.2.3 - Créances :**

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

2.2.4 - Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Aucune provision n'a été constatée au cours de l'exercice écoulé.

2.2.5 - Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Immobilisations :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 017			5 017
Immobilisations corporelles	39 817	671		40 488
Immobilisations financières	875	1 830		2 705
TOTAL	45 709	2 501		48 210

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	5 017			5 017
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. gén., agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers	2 044			2 044
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	36 400	1 223		37 623
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	38 444	1 223		39 667
TOTAL GENERAL (I+II+III)	43 461	1 223		44 684

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	14 120	14 120	
Autres créances	484	484	
Charges constatées d'avance	308	308	
TOTAL	14 912	14 912	



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.4 - Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	14 120
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	14 120



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Fonds associatifs

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme (1)				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves (2)	181 741			181 741
SOUS TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	181 741			181 741
Fonds associatifs avec droit de reprise:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II)				
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	181 741			181 741

(1) Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par l'association

(2) Dont réserve pour projet associatif



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.2 - Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées - à l'exercice - aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		28 494
SOLDE		28 494

4.3 - Analyse des fonds dédiés

Nature des fonds	A l'ouverture	Aug. Engag. à réaliser s/ subv Attribuées	Diminutions fonds dédiés util. au cours de l'exercice	A la clôture	Dont part non mouvementée depuis au - 2 ans
subvention complémentaire	18 990			18 990	
TOTAL	18 990			18 990	



Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)

4.4 - Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	19 152	19 152		
Dettes fiscales & sociales	39 938	39 938		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	167	167		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	59 257	59 257		

4.5 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	19 152
Dettes fiscales & sociales	25 107
Autres dettes	
TOTAL	44 259



ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

5 - Notes sur le compte de résultat



6 - Autres informations**6.1 - Engagements et sûretés réelles consenties****6.1.1 - Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Néant

6.1.2 - Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
Total		

6.2 - Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

6.3 - Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

6.4 - Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	2	
Non Cadres	6	
TOTAL	8	0



6 - Autres informations (suite)**6.5 - Honoraires du commissaire aux comptes**

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 4800 E.



Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ASSOCIATION RIVAGE-AUTONOMIE

- :- :- :-

Association Régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
24, rue du Colonel Picot
77 000 MELUN

- :- :-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ;

- :- :-

Isabelle REBOUSSIN
Commissaire aux Comptes
27, rue des Laitières
94300 VINCENNES

ASSOCIATION RIVAGE-AUTONOMIE

---:---:---

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2019**

---:---:---

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'ai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.



J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Vincennes le 9 juillet 2020

Isabelle REBOUSSIN



Le Commissaire aux Comptes

Rapport financier – exercice budgétaire 2019

La politique d'achats

Une politique d'achat et d'engagement des dépenses réaliste a été appliquée. Cette politique d'engagement des dépenses a pour objectif la maîtrise des coûts dans le cadre des orientations du projet de service et donc des besoins nécessaires à sa mise en œuvre.

Le délai de règlement des fournisseurs correspond au délai maximum accepté par chaque fournisseur lors de la négociation du marché. Ainsi, hormis les règlements effectués par prélèvement (fournitures, énergies), le délai de règlement est de 30 jours à fin de mois.

La recherche du meilleur rapport qualité/prix implique la mise en concurrence régulière des fournisseurs et prestataires de service. La politique d'achat prend en compte le fait que les achats réalisés au « moins disant » ne sont pas un gage d'économie à courts ou moyens termes. En 2019, l'association a par exemple opté pour un nouveau système de téléphonie, avec le passage au module 3CX, permettant notamment une plus grande souplesse dans la gestion des flux d'appels.

Quand cela est possible, les achats sont réalisés dans les commerces de proximité ou la grande distribution (alimentation, certaines fournitures de bureau par exemple).

En ce qui concerne les achats non réguliers des remises commerciales sont négociées à chaque opération. Par ailleurs une planification des besoins et donc des achats, mensuellement, dans certains domaines (produits d'entretien, fournitures de bureau par exemple) favorise une meilleure maîtrise des coûts.

Analyse globale de l'exercice

L'exercice 2019 a vu la poursuite de la mise en œuvre du Pôle Autonomie Territorial porté par l'association, et le développement du Service Evalueur Caisse de Retraite. Plusieurs événements ont marqué l'année :

- La création d'un poste supplémentaire d'évaluatrice pour compléter l'équipe.
- La fin de contrat d'une salariée présente depuis 2005.
- Une stabilité de l'activité globale.
- Une réorganisation interne de l'équipe professionnelle, avec une distinction des missions entre le P.A.T et le Service Evalueur des caisses de retraite.
- L'installation de l'équipe P.A.T (3 professionnelles) dans des nouveaux locaux (l'Annexe), à Melun

L'exercice 2019 est excédentaire de 21 885 euros. Ce résultat positif s'explique par :

- Une augmentation de la subvention de fonctionnement du Conseil Départemental de Seine et Marne (+47 000 €) pour la création d'un poste supplémentaire de travailleur social, qui n'a été pourvu qu'en milieu d'exercice.

- La constance de l'activité d'évaluation pour l'action sociale des caisses de retraite via la Plateforme Eval 77, avec une augmentation du coût à l'acte : passage de 101 à 102 euros.
- Des vacances de postes de plusieurs mois sur des postes de chargé d'évaluation.

L'exercice 2018 avait été marqué par une hausse importante des produits liés à la prestation à l'acte (Evaluations caisses de retraite). L'exercice 2019 s'inscrit dans la continuité avec un volume de demandes équivalent constaté sur l'ensemble de l'année (872 en 2018 contre 881 en 2019).

La subvention de fonctionnement du Département de Seine et Marne a été réévaluée par décision de l'Assemblée Départementale, en janvier 2019. Une enveloppe de 202 000 euros avait été envisagée à l'élaboration du Budget Prévisionnel 2019. In fine, c'est un montant de 249 000 euros qui aura été versé pour le fonctionnement du Pole Autonomie Territorial de Melun (+ 47 000 euros), correspondant à la création d'un poste supplémentaire de travailleur social.

Dans la globalité, les comptes de charges sont augmentation de 30 657 euros par rapport à l'exercice 2018, soit un total de 365 661 euros. Le total des produits est de 387 546 euros..

Les comptes de produits

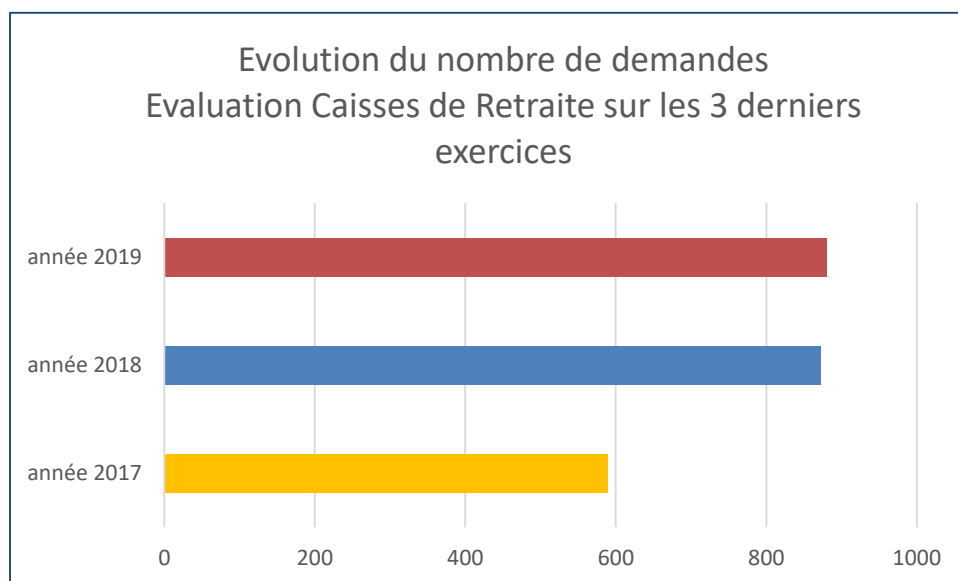
Un total de 368 670 euros avait été prévu lors de l'élaboration du budget prévisionnel 2019.

Les évaluations caisse de retraite

En 2018, cette activité avait généré un produit de 63 630 euros.

En 2019, la valorisation des évaluations pour les caisses de retraites correspond à 69 833 euros, soit une augmentation de 9.75 %.

Le nombre d'évaluations effectuées et facturées en 2019 est de 645 ; il était de 630 en 2018.



Les subventions de fonctionnement et de projet

Ces subventions font l'objet d'un cahier des charges (évaluation CNAV) ou d'une réponse à appel à projet pour des actions spécifiques. Cela concerne 4 subventions :

- Mission spécifique CNAV : une subvention de 7 570 euros avait été envisagée au Budget Prévisionnel, correspondant au montant alloué par la CNAV en 2019.
- Conseil Départemental : 249 000 euros perçus. Le montant de la subvention départementale a été réévalué en fonction de l'activité du Pôle Autonomie Territorial (P.A.T).
- ARS : à hauteur de 10 100 euros. Cette subvention correspond au financement d'une action collective de prévention (Café des Aidants) et comprend le paiement des intervenants (psychologue, neuro psychologue, nutritionniste).

Sur l'ensemble des comptes de produits, le réalisé est supérieur de 18 876 euros comparé au Budget prévisionnel (387 546 euros perçus contre 368 670 euros prévus). Il convient cependant d'affiner ce résultat en fonction des événements de l'année :

- Le BP 2019 avait été élaboré sans connaissance des montants de subvention du P.A.T. Le Conseil Départemental de Seine et Marne a fait le choix d'augmenter la subvention de fonctionnement annuel du P.A.T de Melun, la portant à 249 000 euros.
- L'activité caisse de retraite très élevée, générant un niveau de produits largement supérieur à ce qui avait été envisagé lors de l'élaboration du BP.

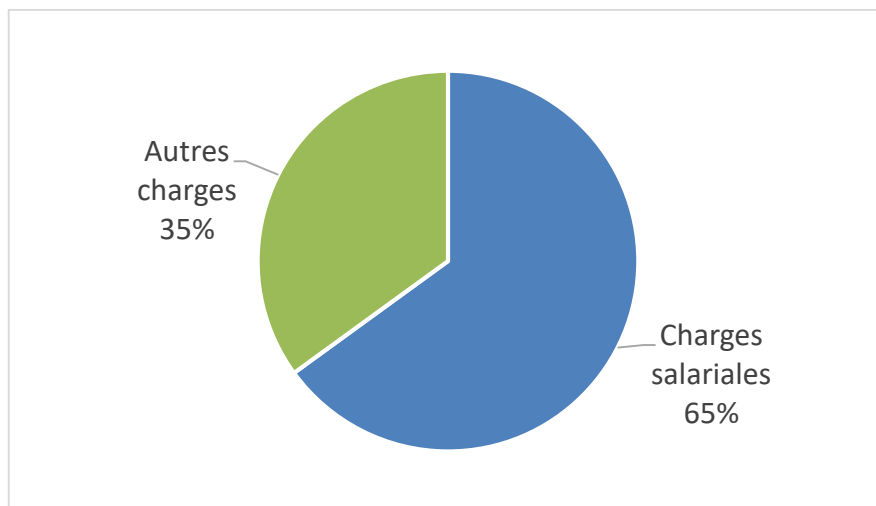
Les subventions de communes

52 000 euros avaient été prévus au budget prévisionnel. L'ensemble des subventions communales perçues représentent 56 956 euros sur l'année 2019. Ce chiffre est en hausse par rapport à 2018 (+7,3%). L'évolution des subventions versées par les communes du territoire met en lumière le travail effectué par l'ensemble de l'équipe en lien avec les acteurs de la ville, souvent premiers signalant de situations de fragilité. Certaines communes ont fait part de leur souhait de contribution (Saint Méry = 163 euros). Une communauté de Communes a versé 5 728 € pour l'ensemble des municipalités la composant. Pour mémoire, les demandes de subventions communales sont réalisées entre septembre et octobre de l'année N-1 pour un versement en année N.

Les comptes de charge

Sur l'année 2019, l'ensemble des charges s'élèvent à 365 661 euros.

Les charges salariales sont moins importantes que sur les précédents exercices : environ de deux tiers des charges engagées en 2019 (65,03%) contre plus de trois quarts auparavant.



Plusieurs événements ont impacté les comptes de charges, sur le volet charges salariales et charges sociales :

- La création d'un poste supplémentaire de Chargé d'évaluation et, en conséquence, l'embauche d'une salariée au début du mois de juin 2019 ; correspondant à 0.60 ETP sur l'ensemble de l'année.
- La création d'un poste de Responsable d'activité (pour le Service Evalueur Caisse de retraite) ainsi que l'embauche en CDD d'une vacataire sur la fin d'année civile.
- Une vacance sur deux postes de chargées d'évaluation et de suivi social : 5 mois et 8 mois.
- Le départ d'une salariée en juin 2019, présente depuis 2005 dans l'association, et remplacée en septembre 2019 par une professionnelle en entrée de grille salariale.

Les charges salariales

Les charges salariales comprennent :

- Les rémunérations
- Les congés payés
- Les provisions pour primes
- Les indemnités et avantages divers

L'ensemble de ces lignes budgétaires s'élèvent à 174 862 euros et sont en hausse de 2.54% par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent près de 48% des charges nettes d'exploitations, en baisse comparé à 2018.

- D'un point de vue analytique, les rémunérations sont stables par rapport à 2018 (+0.31%). Comme le montre le tableau ci-dessous, sur l'ensemble de l'exercice, un total de 5.50 ETP ont été consommés (5.01 ETP en 2018 et 3,79 ETP en 2017).
- Une salariée a été engagée en CCD, en novembre et décembre 2019, sur le Service Evalueur Caisse de Retraite afin de palier au surcroit de cette activité. Cela représente 15 jours de CDD cumulés (5 + 10), soit 105 heures de travail, pour un total de 23 évaluations effectuées.

POLE	NOMBRE D'ETP ANNUALISES	NOMBRE DE SALARIES (sur l'année)
P.A.T	2.30	4
Service Evalueur Caisse de retraite	1.06	2
Chargée de Mission	0.25	1
Assistante de direction	0.90	1
Directeur	1.00	1
TOTAL	5.50	9

- Concernant l'équipe P.A.T, 4 personnes ont été présentes sur l'ensemble de l'année :

Poste	ETP annualisé
Evaluateur 1 (du 1/1/2019 au 28/6/2019)	0.41
Evaluateur 1 (du 16/9/2019 au 31/12/2019)	0.29
Evaluateur 2	1.00
Evaluateur 3 (du 20/5/2019 au 31/12/2019)	0.60
TOTAL	2.30

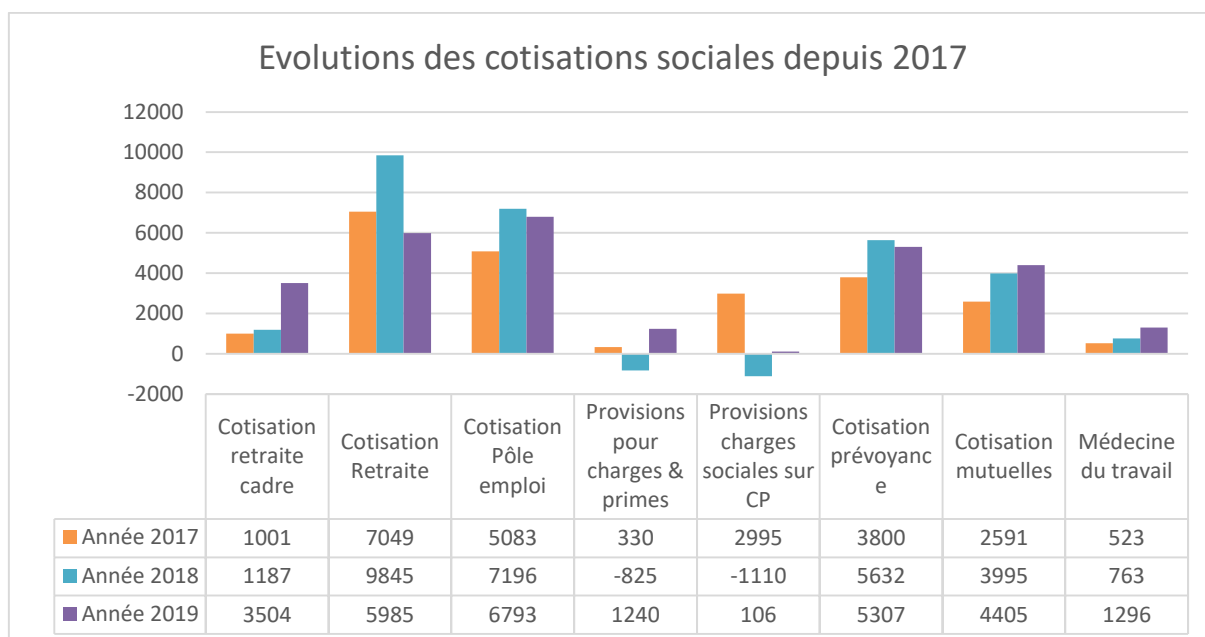
- La vacance de poste sur l'équipe P.A.T s'élève à 0.70 ETP sur l'ensemble de l'année.
➤ Cette vacance de poste est compensée par l'engagement en CDD d'une professionnelle en contrat d'apprentissage, sur un poste de chargée de mission développement

Les charges sociales

Intimement liées aux charges salariales, ces dépenses sont en baisse de 10 406 euros sur l'exercice 2019, passant de 73 348 euros (2018) à 62 942 euros.

L'effet combiné des vacances de postes et de l'intégration de salariées en entrée de grilles salariales au cours de l'année, permet une diminution de la cotisation URSSAF: 34 335 euros contre 46 935 euros en 2018.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des autres cotisations réglementaires sur les trois exercices précédents :



Les impôts et taxes

Ces dépenses concernent :

- La formation continue, pour une charge de 3 575 euros.
- La taxe foncière, s'élevant à 1 847 euros.

Les Comptes d'achats non stockés

Ces comptes concernent les dépenses liées à l'énergie (carburants, électricité) ainsi que l'achat de matériel pour le service (informatique, fournitures, équipements divers).

Le résultat de ce groupe de dépenses est impacté par l'achat de mobilier de bureau suite à l'installation de l'équipe PAT dans de nouveaux locaux, pour palier à une surface devenue trop limitée Rue du Colonel Picot à Melun.

Un achat de mobilier de bureau et de matériel a été nécessaire pour équiper ces nouveaux locaux, générant une charge de 11 509 € (bureaux, armoires, tables de réunion et chaises...). Cette dépense impacte le compte 606400 « fournitures administratives ».

Le compte « Petit équipement » (606300) est également en dépassement. L'achat d'un petit mobilier de rangement au sein des locaux situés Rue Picot a été rendu nécessaire en raison de la vétusté du précédent équipement (+1017€).

Par ailleurs, ce groupe de dépenses est impacté par l'augmentation de la consommation de carburant, dans la continuité d'une année 2018 qui avait vu l'évolution du territoire d'intervention de l'association augmenter (+ 41 communes, sur un secteur rural). Afin de pourvoir aux nombreux besoins de déplacements, une quatrième voiture de location a complété le parc de véhicules. Un total de 49 591 km a été parcouru en 2018. A cela s'ajoute une augmentation constatée du coût du litre de carburant de + 1,9 % par rapport à l'année 2018.

Les dépenses d'électricité sont stables. L'impact des coûts liés à la location des nouveaux locaux ne seront visibles sur le plan comptable qu'à compter du premier trimestre 2020.

Les comptes de services extérieurs

Ces comptes concernent les frais liés aux locations de matériel, aux charges locatives ainsi que les maintenances. Ce groupe d'achats est en hausse de 12 470 euros par rapport à 2018 et représente 46 739 euros.

Plusieurs éléments expliquent cette augmentation :

- La mise en place de formations à destination du personnel (+ 3 825 €). Une formation de trois jours sur les médiations transculturelles a été engagée en 2019 pour compléter la palette de réponses des professionnelles.
- L'augmentation du coût des loyers, du fait de la location d'un nouvel espace (+ 2928€)
- La mise en place d'un nouveau système de téléphonie (+ 2 010 € sur les maintenances) permettant plus de souplesse dans le fonctionnement quotidien.
- La participation à des journées d'études.

La location d'un quatrième véhicule de service génère une charge annuelle de 995 €.

Les charges locatives sont stables par rapport à 2018.

Les autres services extérieurs

Ces dépenses concernent le règlement des différents honoraires, les frais d'affranchissement, le paiement des services bancaires.

Ce groupe d'achats est en augmentation par rapport à l'exercice 2018,

La mission d'intérim sur le poste de secrétariat, entamée au mois de décembre 2018 à perduré jusqu'en février 2019 et l'embauche d'une salariée en CDI. Le contrat d'intérim a généré une charge de 3 321 € sur la ligne budgétaire « Personnel détaché ».

2019 aura vu la mise en place d'une analyse des pratiques à destination du personnel de l'association, dispensée par une Psychosociologue et Maître de Conférence à l'Université Paris Est Créteil. L'ensemble de la prestation induit une charge de 2 576 € sur le compte 622600 « Honoraires ».

L'activité d'évaluation pour les caisses de retraite avait connu en 2018 une forte hausse. La charge de travail générée n'a pu être absorbée par l'équipe professionnelle en poste. Le choix avait donc été fait de demander les services d'une évaluatrice vacataire. 77 évaluations ont été réalisées en vacation, augurant une dépense de 5 775 euros ; à raison d'un règlement de 75 euros par évaluation. Il a été mis fin à cette prestation après l'arrêt de la collaboration avec la vacataire.

La ligne budgétaire 622640 « Honoraires Intervenants » est largement impacté par l'organisation de deux sessions de théâtre forum par la Compagnie du Théâtre de l'Opprimé (Paris), en mars 2019 pour une journée de forum organisée par le PAT ; puis en octobre 2019 dans le cadre de la semaine Bleue de Chartrettes.(total = 4 823 euros).

Les frais de déplacement sont eux aussi en nette hausse. Lorsque les véhicules de service ne sont pas disponibles, les salariés sont amenés à utiliser leur propre véhicule. Cela entraîne des remboursements kilométriques. Cette hausse est à mettre en parallèle avec l'extension du territoire d'intervention ainsi que l'augmentation des demandes sur sa partie la plus rurale.

AFFECTATION DU RESULTAT

Au regard de l'analyse de l'exercice budgétaire 2018, il conviendrait que l'excédent de 21 885 euros soit affecté au compte de report à nouveau.

PERSPECTIVES 2020

Les évènements récents liés à la crise sanitaire générée par l'épidémie de Covid-19 ont déjà impacté l'économie française sur le début de l'exercice 2020.

Au niveau de l'association Rivage Autonomie ces évènements pourraient avoir un impact significatif sur le résultat de l'exercice 2020. En effet, les mesures sanitaires mises en place ont un effet direct sur l'organisation du travail des salariés de l'association, en particulier s'agissant de l'intervention à domicile pour les caisses de retraite. Au 31 mars 2020, seules 128 évaluations à domicile ont été réalisées, 90 sont à reprogrammer avant la fin d'année civile.

Les incidences financières sont toutefois difficilement chiffrables et il est difficile d'avoir une visibilité exhaustive sur les impacts à moyen et long terme.

Melun, le 6 juillet 2020

Julien PITOU
Directeur



RIVAGE Autonomie - 24, rue du Colonel PICOT - 77000 MELUN

Dépenses		2020	Recettes		2020
60 Achats		6 780,00 €	70 Rémunérations des services		74 570,00 €
Produits d'entretien		80,00 €	CNAV - Prestations à l'acte		
Eau, gaz, Edf		1 600,00 €	Autres Caisses de retraite - Prestations à l'acte		
Carburant		2 000,00 €	EVAL77 - Prestations à l'acte		67 000,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement		1 100,00 €	Autres produits CNAV (mission spécifique)		7 570,00 €
Matériel informatique		1 000,00 €			
Fournitures de bureau		1 000,00 €			
61 Services externes		49 950,00 €	74 Subventions (toutes les subv. reçues)		316 150,00 €
Loyers des locaux		27 400,00 €			
Entretien des locaux (ménage)		2 300,00 €	MALAKOFF - AG2R - Cafés des aidants		
Charges locatives		3 500,00 €	ARS - Prévention santé		10 100,00 €
Entretien matériel (véhicule)		1 500,00 €	CNAV - PRIF		- €
Location de matériel		7 050,00 €	Projet CD		1 050,00 €
Maintenance		5 700,00 €			
Primes d'assurance		1 950,00 €	Subvention RSI		
Documentation / Etudes / recherches		300,00 €	Subvention MSA		
Frais colloques / séminaires		250,00 €	Subvention ARS		
62 Autres services externes		20 950,00 €			
Honoraires / rémunération d'intermédiaire		9 000,00 €			
Publicité, publications, relations publiques		600,00 €			
Frais de transports et déplacements		400,00 €			
Missions / Réceptions		500,00 €			
Personnel détaché		7 500,00 €			
Parking		50,00 €			
Frais postaux / téléphone		2 000,00 €			
Autres services bancaires		200,00 €			
Cotisations		700,00 €			
63 Impôts et taxes		3 752,00 €			
Taxes sur salaires			Conseil général - Subv. Fonctionnement		249 000,00 €
Autres impôts et taxes		1 752,00 €	Conseil général - Subv. Exc. PAT		
Uniformation		2 000,00 €	Communes :		56 000,00 €
64 Frais du personnel		309 288,00 €			
Rémunérations brute		202 189,00 €			
Indemnités et avantages					
Charges patronales		100 349,00 €			
Formation		5 000,00 €			
Médecine du travail		800,00 €			
Autres charges de personnel		950,00 €			
Autres charges de gestion		- €	Autres subventions		
65			75 Autres produits de gestion		
			Autres (OPCA)		
Charges financières		- €	76 Produits financiers		- €
66 Charges exceptionnelles		- €	77 Produits exceptionnels		- €
			DONS		
67 Dotation		- €	78 Reprise		- €
Dotation aux amortissements			Reprise sur amortissements		
68			Reprise sur provisions		
Dotation aux provisions					
Total des dépenses		390 720,00 €	Total des recettes		390 720,00 €
- Dépenses de personnels		79,00%			

Rati ---> Dépenses de personnels = ((compte 64 : frais de personnel) / (total des dépenses)) x 100

"Certifié exact"

Président
Yvelise ABECASSIS



Trésorière
Martine NOUAÏLLE

